



AVIS

Le Maire de la Commune de Le Meux informe les descendants, successeurs ou personne chargée de l'entretien des tombes, dont la liste suit, et pour lesquels une concession de plus de trente ans avait été délivrée dans le cimetière communal.

Que par application des articles L.2223-17 du Code général des Collectivités Territoriales et R361-21 à R361-25 et suivants du Code des Communes, il sera procédé dans ledit cimetière,

Le lundi 13 mai 2024 à 10 heures

à la dernière constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve ces concessions.

Le Maire invite les personnes concernées à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

LISTE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDONS

Concession	Concessionnaires	Défunts
n°14	Mme BRIDOUX veuve Adéline	
n°34	Mme DÉMARQUET veuve DENUNCQ Pacifique	M. DENUNCQ Xavier
n°F10	M. CARETTE-POULAIN Roger	
n°G1	M. TAL Alexandre	M. TAL Alexandre Mme JOURDAIN ép.TAL Eugène
n°H9	Mme BONNIERE veuve VARLET	

Fait à Le Meux, le 12 avril 2024

Le Maire,

Evelyne LE CHAPPELLIER

